

DECLARATION LIMINAIRE : CAP LOCALE DU 15 NOVEMBRE 2012 LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2013

Madame la Présidente,

Au cours de l'été dernier, le Ministre avait annoncé aux organisations syndicales le maintien du plan de qualification 2012 ce qui impliquait le respect des engagements sur les volumes de promotions intra et inter catégorielles.

Le 13 septembre dernier, cette promesse était oubliée : les promotions au grade de contrôleur principal étaient amputées de 160 possibilités, les taux de promotions pour l'accès aux autres grades AAP2 AAP1 et C1 ont été réduits alors même que les listes d'agents promouvables avaient pourtant été validées par les CAPN début juillet 2012.

Aujourd'hui, le projet de loi de finances pour 2013 annonce la poursuite de la destruction de la Fonction Publique d'Etat et trahit les engagements de l'Etat employeur en matière de reconnaissance professionnelle de ses agents puisqu'il prévoit notamment la réduction de 50% des mesures catégorielles (blocage des avancements et réduction des promotions).

Loin de ses promesses électorales, le pouvoir en place poursuit la politique de ses prédécesseurs en utilisant les services publics et les fonctionnaires comme variables d'ajustement budgétaire.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner un avis sur la liste d'aptitude pour accéder au grade de contrôleur des finances publiques année 2013.

Rappelons ici que **FO DGFIP** réaffirme son attachement à la liste d'aptitude comme une véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B, en complément des concours interne et spécial, épreuves dont la préparation nécessite un fort investissement sur le temps personnel que tous les agents n'ont pas la possibilité de libérer.

FO DGFIP considère également que les règles de gestion qui s'appliquent encore en 2013 à la seule filière gestion publique, à savoir le droit de rester dans son département d'origine, favorise la promotion sociale des agents et nous continuons de revendiquer l'extension de cette règle aux collègues des deux filières de la DGFIP.

Notre revendication trouve toute sa justification au regard du nombre de candidats constatés entre les deux filières : 124 pour la FGP, 45 pour la FGF.

Pour **FO DGFIP**, il n'est pas normal qu'un agent promu de C en B soit contraint à la mobilité géographique, à l'éloignement familial et aux frais de double résidence avec pour contrepartie un gain financier très limité.

FO DGFIP invite tous les personnels à signer massivement sa pétition en ligne jusqu'au 30 novembre 2012 en se connectant sur le site national du Syndicat **FO DGFIP** pour exiger le droit au retour des agents promus de C en B.

<http://www.fo-dgfip.fr/signature.php?pid=6>

Alors que les volumes indicatifs de promotions auraient dû nous être communiqués en amont de cette CAP, nous allons malheureusement siéger aujourd'hui sans connaître ce paramètre. Pour autant, vous maintenez votre pratique de publications sur l'intranet local de listes d'agents proposés « excellents » en amont de cette CAPL ce qui, bien loin de susciter la transparence, génère la confusion.

De surcroît cette méthode de communication est de nature à discréditer le rôle de la CAPL qui pourrait s'apparenter à celui d'une simple chambre d'enregistrement.

FO DGFIP dénonce ce contexte préalable à la tenue de ces CAP locales qui témoigne, selon nous, d'un manque de respect des agents et des représentants du personnel dans les instances de dialogue social peu en phase avec les préconisations de la Direction Générale sur la nécessité de pratiquer dialogue, transparence et concertation au sein des Commissions Administratives locales.

Compte tenu notamment de l'hyper sélectivité de cette promotion au grade de contrôleur de 2^{ème} classe que nous dénonçons vigoureusement, il est malheureusement évident qu'un trop grand nombre d'agents méritants, totalement investis dans leurs missions, vont rester à la porte de cette sélection avec comme résultat de susciter la frustration et la démotivation.

Alors que la catégorie C est particulièrement desservie par l'écrasement de la grille indiciaire et un début de carrière se situant au niveau voire en dessous du SMIC, nous exigeons donc, à nouveau, l'augmentation des possibilités de promotions pour toutes les voies d'accès statutaires à la catégorie B en adéquation avec la juste reconnaissance des efforts consentis par les agents de la DGFIP.

Le 27 novembre 2012, **FO DGFIP** et l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP appellent l'ensemble des agents de la DGFIP à se mettre en grève pour faire aboutir leurs légitimes revendications et notamment :

- **L'annulation des 2023 suppressions d'emplois programmées pour 2013,**
- **L'arrêt immédiat des restructurations et des fermetures de Trésoreries,**
- **Le rétablissement des crédits de fonctionnement des services,**
- **L'augmentation immédiate de 5% de la valeur du point d'indice,**
- **L'amélioration des mesures catégorielles.**